

# Délibération n° 2021/04/45

Extrait du registre des délibérations  
du conseil communautaire 2021/04 du mardi 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Attribution de fonds de concours aux communes membres**

**Annexe(s) : tableau des dossiers de fonds de concours**

**Date de convocation :** 23 juin 2021

**Date d'affichage du compte-rendu :** 5 juillet 2021

**Secrétaire de séance :** Pierre SERRA

**Rapporteur :** Florence DUBESSY

**Nombre de conseillers**

En exercice : 120

Présents : 97

- Titulaires : 91

- Suppléants : 6

Absents ayant donné pouvoir : 11

Absents excusés : 12

**Votants : 108**

**PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (97)**

AIGOUY Thierry	DUBESSY Florence	MONTMORY Dominique
	DUBOST Philippe	NICOLLET Michel
	DUTHEIL Nathalie	NUÑEZ-ORTIN Aurélia
PELISSIER Didier (S)	FANJUL José	PAGESSE Pierre
ARCHIMBAUD Guy	FERRARIS Nathalie	PELISSIER Patrick
ARNAULT Lionel	FERREIRA Fernando	PELLEGRINELLI Christophe
	FOUCAULT Marie-Françoise	PEREIRA-MAURIAT Christine
BARDY André	MAISONNEUVE Alain (S)	PETELH Sandra
BARRAUD Bertrand	GARNAVAULT Philippe	PILLON Stéphane
BARTHOMEUF Serge	GAUDRIAULT Damien	POJOLAT Marie
BASTIEN Gérard	GILBERT Odile	PRADIER Laurent
ROUSSEL Denis (S)	GONTHIER Emmanuel	PRUNIER Jean-Pierre
BERTHELOT Pascal	GOUSSARD Bérengère	PUECH David
BESSEYRE Fabien	GOYON Guy	RAVEL Pierre
BESSON Jean-Louis	GREGOIRE Nathalie	
	SAUVADET Michel (S)	GOMEZ Jean-Marc (remplaçant)
BOISTARD Philippe	HERBST Nadine	
BOURG François	HOSMALIN Marc	ROUX Bernard
	JAFFEUX Ophélie	RYCKEBOER Christian
BRUN Pascale	JAFFEUX Sébastien	SABATIER Gilles
		SALVINI Luc
BRUNETTI Graziella		SAUVANT Jean-Pierre
CHABAUD Christelle	KINDT Patrick	
CHABRILLAT Frédéric	LABUSSIÈRE Jean-Marc	SCHUMACHER Emilie
CHALLET Vincent	LAGARDE Maguy	SERRA Pierre
SERMAGE André (S)	LAMOUREUX Jean-François	
CHASSANG Jean-Pierre	LAVILLE Philippe	SUTY Lionel
COLLET Jean-Pierre	LE MARREC Laurys	BOURGEOIS Arnaud (S)
CORRE Jean-Marie	LEGENDRE Denis	THALAUD François
		THERME Jacques
COSTE Yves	LEROY Véronique	THEVENET Emilie
		TINET Georges
COUDUN Valérie	LIVET Bertrand	TOURLONIAS Vincent
CREGUT François		TREHIN Anne-Marie
	MAHINC Didier	
	MALORON Annie	VARISCHETTI Martine
	MARIANY Marie-Line	
DENAIVES Catherine	MASSARDIER Marie-Laure	
	MEALLET Roger-Jean	ZANIN Nathalie
DESVIGNES Jean	MERLEN Bernard	
DRUELLE Jean-Claude	METEIGNIER Stéphane	

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (6)** ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; BERNARD Jean-Paul (ROUSSEL Denis) ; CHANIMBAUD Lionel (SERMAGE André) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; GUILLAUME Julien (SAUVADET Michel) ; TEZENAS Olivier (BOURGEOIS Arnaud) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (11)** BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BŒUF Nicole à NICOLLET Michel ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CORREIA Emmanuel à MASSARDIER Marie-Laure ; COSTON David à DESVIGNES Jean ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; LIGNIERE Frédéric à BESSON Jean-Louis ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; SUIDUREAU Carine à PUECH David ; TRILLEAUD Eric à MASSARDIER Marie-Laure ; WALTER Christian à VARISCHETTI Martine ;

**ABSENTS EXCUSES : (12)** ADMIRAT Nadine ; ALBARET Christophe ; BRUNEL Séverine ; COSTON Marie ; CROZE Yves-Serge ; DABERT Jean-Claude ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette ; LENEGRE Jean-Louis ; RKINA Mohammed ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ; VEZON Christophe ;

\*

#### **LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT**

Par délibération n° 2020/04/30-FI, en date du 24 septembre 2020, le conseil communautaire d'API a créé un dispositif de fonds de concours à destination de ses communes membres. Puis par délibération n° 2020/05/32-FI, en date du 29 octobre 2020, les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ont été définies.

A ce jour, et avant la présente décision, 28 fonds de concours d'un montant global de 381.379 € ont été attribués à des communes membres. Il convient de procéder à l'attribution des fonds de concours, pour lesquels les dossiers ont été complétés par les communes concernées, depuis le conseil communautaire d'avril dernier.

Les sept fonds de concours, qui sont soumis à la validation de l'assemblée communautaire, sont développés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Ces aides représentent un volume global de crédits de 62.596 €, qui seront engagés sur l'enveloppe restante de 2021 disponible de 1.618.621 €.

Les dossiers instruits et en attente de complétude (au nombre de 20 pour un montant global d'aides de l'Agglo Pays d'Issoire de 436.828 €) sont également repris dans l'annexe jointe à la présente délibération. Dans la plupart des cas, ces dossiers sont dans l'attente de production des arrêtés attributifs des autres financeurs. L'Agglo Pays d'Issoire ne peut passer outre cet impératif, dicté par la nécessité de garantir la disposition réglementaire plafonnant l'aide communautaire à l'autofinancement restant à charge de la commune. Quelques dossiers sont en attente des délibérations communales, ou des justificatifs de disponibilité des crédits budgétaires.

S'agissant de ces dossiers en attente de complétude, ils sont pris en compte dans une enveloppe réservée sur les crédits disponibles.

En ce qui concerne la notification, sous réserve de la disponibilité des crédits, elle est faite à la commune au moyen d'un arrêté attributif de Monsieur le Président d'API. Dans un souci permanent de réactivité et afin de fluidifier au maximum le dispositif, il est proposé aux membres du conseil communautaire que la notification par arrêté ne contraigne pas la commune à attendre un conseil communautaire. Le démarrage des projets sera donc autorisé dès recevabilité pour instruction de la demande, à savoir à la réception de la délibération de la commune sollicitant un fonds de concours, même en l'absence de complétude du dossier.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2020/04/30-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 septembre 2020 portant sur la création du dispositif de fonds de concours ;

**VU** la délibération n° 2020/05/32-FI de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 29 octobre 2020 portant sur les modalités d'attribution des fonds de concours aux communes membres de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** la délibération n° 2020/06/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** la délibération n° 2020/06/07-ADE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 décembre 2020 portant institution d'un bonus environnemental dans le cadre des fonds de concours aux communes membres ;

**VU** le tableau des dossiers de fonds de concours ci-annexé.

**CONSIDÉRANT** que pour la commune de Dauzat-sur-Vodable une délégation spéciale a été mise en place par le sous-préfet suite à la démission du maire, du premier adjoint et de quatre élus du conseil municipal de la commune ;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la délégation spéciale mise en place pour la commune de Dauzat-sur-Vodable, le Président de cette délégation ne peut avoir voix délibérative et qu'à ce titre le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire comprend 120 délégués au lieu de 121 initialement ;

\*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 108

- Pour : 108
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- D'approuver l'attribution des sept fonds de concours d'un montant global de 62.596,00 €, tels que détaillés en annexe à la présente délibération ;
- D'autoriser monsieur le président d'API à signer les arrêtés attributifs relatifs à ces fonds de concours, et les notifier aux communes concernées ;
- D'autoriser le démarrage des projets dès réception de la délibération de la commune sollicitant le fonds de concours, et ce dans l'attente de l'arrêté d'attribution.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme :  
Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 30/06/2021

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le /07/2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le



ID : 063-200070407-20210630-DEL202104\_41-DE